

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 30/06/2022 à 00h06 dans Midi Libre.fr - 66 (66)
Avec une durée de visibilité de 7 jours
Références : LDDM298933, 181215
Dossier Client : SECTEUR SARRAT DEL POUJAL



CONCERTATION PUBLIQUE

JEUDI 7 JUILLET 2022 – 17h30 – CINEMA LE CASTEIL – 66210 LES ANGLES

DEVELOPPEMENT NORD DU VILLAGE

SECTEUR SARRAT DEL POUJAL

L'OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE

La commune de Les Angles est en train de structurer le développement nord du village : le secteur Sarrat del Poujal. Cet espace, identifié dans le Plan Local d'Urbanisme comme secteur à urbaniser, est stratégique à plus d'un titre pour la commune. Il vient compléter les axes de projet portés sur la centralité. La commune souhaite structurer l'urbanisation de ce site et préciser ses réflexions sur le développement communal (offre en logements permanents, opportunité d'installation d'un centre de rééducation, ...).

La concrétisation de ce projet, constituant une des dernières opportunités de développement de la commune¹, nécessite une programmation ambitieuse et stratégique. La commune souhaite vous associer à ses réflexions lors d'un premier temps d'échanges le jeudi 7 juillet 2022 à 17h30 au Cinéma Le Casteil.

L'objectif est de partager votre vision quant à la commune, ses atouts/faiblesses, et son fonctionnement. Il s'agit d'une première étape permettant d'appréhender vos attentes concernant l'avenir de LES ANGLES.

LA DUREE DE LA CONCERTATION PREALABLE

L'aménagement de SARRAT DEL POUJAL est envisagé sous forme de ZAC, la concertation restera ouverte pendant toute la durée des études préalables jusqu'à la création cette ZAC.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les modalités de la concertation préalable proposées sont les suivantes :

la parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux, L'Indépendant et Midilibre.fr

l'affichage en mairie de LES ANGLES de l'avis d'engagement de la concertation préalable,

la mise à disposition des documents d'études au fur et à mesure de leur production ainsi que d'un registre permettant au public de consigner ses observations.

l'organisation d'au moins 1 temps d'échanges avec le public permettant de débattre des enjeux et du parti d'aménagement (séminaire, réunion public, atelier...)

le relais de la concertation sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune avec les informations nécessaires aux différentes étapes de concertation,

Le dossier de concertation comportera à minima :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet d'aménagement du secteur SARRAT DEL POUJAL,
- un cahier destiné à recueillir les observations de public.

Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://mairie.lesangles.com/> .

Il comportera une adresse mail dédiée, destinée à recueillir les observations du public .
Avant la date de clôture, un avis administratif sera inséré dans les journaux diffusés dans le département L'INDEPENDANT et MIDILIBRE.FR et affiché aux mêmes endroits, indiquant la date de clôture effective.
Le bilan de la concertation sera présenté, pour approbation, au conseil municipal.

1 Le contexte réglementaire contraint fortement la possibilité d'artificialiser des terrains agricoles ou naturels à l'horizon 2031 (réduction de 50% par rapport à la consommation des dix dernières années) et à l'horizon 2050 (zéro artificialisation nette).

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 30 juin 2022

Le Gérant Bernard MAFFRE

